

<b>MAIRIE</b> DE <b>VIGNIEU</b> Place de la Paix 38890 	<b>PROCES-VERBAL</b> <b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du lundi 8 juillet</b> <b>20 h 00</b>		
	Date de convocation : 03 juillet 2024 Conseillers en exercice : 12 Quorum : 7 Présent(s) : 10 Pouvoir(s) : 0		
Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)
RÉGNIER Camille, maire	X		
DUMARTEREY Ana-Paula, 1 <sup>ère</sup> adjointe	X		
MARION Alain, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ZUCCOLO Christèle, 3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
AUDOUAL Mickaël, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GROSSELIN Hélène	X		
FERRARIS Patrick		X	
MINCHIN Stéphane	X		
JULIA Olivier	X		
BOLDI Ingrid	X		
DUBOIS Céline	X		
RIMBOD Sébastien		X	

Secrétaire de séance : Alain MARION

Pouvoirs : Néant

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :**

*Délibérations : Débat sur « le Rapport sur l'artificialisation » ; Convention d'occupation de la salle des fêtes par Mme Sophie FERNANDEZ « Pass Your Joy » et tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024*

*Dossiers : Recensement de la population 2025 : désignation d'un coordonnateur communal ; Rénovation de bâtiments communaux : retour sur l'étude faite par SOLIHA ; Bail commercial précaire au profit de Madame Caroline VIALLE orthophoniste au local 55 rue du Lion d'Or ; Commission Affaires Scolaires ; Commission Voirie*

*Informations au Conseil Municipal*

*Questions diverses*

*Suspension de séance et parole au public*

## DELIBERATIONS

### N° 18/2024 Débat sur le Rapport d'Artificialisation

Débat avant le vote :

Camille REGNIER introduit Monsieur Panier du SYMBORD. Il va accompagner les élus du Conseil dans le débat sur le rapport sur l'artificialisation des sols. Il va expliquer aux élus l'objet du débat, ce qui leur permettra de délibérer ensuite. Monsieur PANIER explique que la délibération acte le débat sur l'artificialisation, comme la délibération du DOB ou du PADD par exemple.

Il commence la présentation en précisant le contexte : ce rapport sur l'artificialisation est issu de la loi Climat et Résilience du 21 juillet 2021, qui fixe à l'ensemble des collectivités, dans l'article 194, l'objectif de réduire leur consommation de fonciers naturels et agricoles au cours de la décennie qui se présentait, jusqu'en juillet 2031, et d'aller, à partir de 2031 vers une réduction de l'artificialisation des sols. Cette loi prévoit donc un certain nombre de choses pour parvenir à cet objectif, et l'une d'entre elles est que tous les 3 ans, les communes débattent de la manière dont elles ont consommé du foncier naturel, agricole et forestier, et des raisons pour lesquelles elles l'ont consommé.

Pour cela, l'État a mis en place des outils pour aider les collectivités à le faire, dont le rapport qui a été transmis avec la convocation pour ce conseil municipal. Ce rapport présente des données, dont certaines sont à ignorer totalement. L'objet du débat de ce Conseil est l'état de consommation. Le rapport indique qu'entre 2011 et 2021, il a été consommé 8,1 hectares de foncier naturel, agricole et forestier.

Alain MARION précise que le Cabinet VERDI indique 7,5 dans son rapport.

Monsieur PANIER préconise de se baser sur les chiffres de l'Etat qui semblent être plus favorables. L'Etat a mis à disposition ces outils permettant aux collectivités de voir comment le foncier a été consommé au cours des années. Il indique qu'en 2019, sur la commune, il y a eu une « belle opération », puisqu'il y a 3,5 hectares ont été consommés en une fois.

Le débat doit donc porter les raisons de la consommation de ce foncier au cours des dix dernières années ; l'idée étant qu'entre 2021 et 2031, cette consommation doit être réduite de moitié, à minima. Cela implique donc 4 hectares à répartir dans le PLU en cours de révision.

Pour Vignieu, la quasi-totalité a été consommée pour de l'habitat, le reste pour de la route, des choses mixtes (c'est-à-dire éventuellement une maison dans laquelle a été installée une activité économique complémentaire) et également 2000 m<sup>2</sup> d'activités économiques.

Ces données sont construites sur la base des fichiers fiscaux, c'est-à-dire pour chaque parcelle qui, depuis 2021, a enregistré un changement sur la taxation du foncier. Par exemple, une parcelle qui a été taxée comme agricole en 2011 (taxe payée par un agriculteur), et qui en 2012, a reçu une autorisation de construction ou autre, fait l'objet d'une taxation au titre d'une maison principale. Elle est donc considérée comme consommée, en totalité, ou presque.

Stéphane MINCHIN interroge Monsieur PANIER : est-ce qu'une taxe est associée si de l'enrobé est coulé dans une cour de 300 m<sup>2</sup>. Monsieur PANIER répond qu'aucune taxe est associée à l'enrobé, cela ne rentre donc pas en ligne de compte dans la consommation foncière, naturelle, agricole et forestière.

Les fichiers des impôts sont corrigés en permanence, en temps réel, et à rebours, pour coller aux objectifs de la loi Climat et Résilience et permettre à l'État d'observer les choses de manière un peu homogène.

Monsieur PANIER indique que l'objet du débat doit porter sur la manière dont les hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés ces dernières années. Il invite les élus du Conseil Municipal à ignorer la partie artificialisation pour l'instant. En effet, cette partie contient des données, et surtout des représentations cartographiques, qui ne sont qu'une interprétation de l'Institut Géographique National. La carte qui s'intitule « Artificialisation » et sur laquelle est représentée en orange ce qui serait artificialisé ne correspond en rien à la définition légale de l'artificialisation déterminée par décret.

L'IGN est capable, sur interprétation photographique, de déterminer ce qui est artificialisé et ce qui ne l'est pas. En l'occurrence, l'enrobé posé dans une cour du jour au lendemain pourra être considéré comme artificialisé à un moment ou à un autre, mais pas aujourd'hui. Ce sera une donnée sur laquelle le Conseil Municipal devra débattre en 2031.

Camille REGNIER complète les propos de Monsieur PANIER en indiquant que l'objet du débat est de se questionner sur ce qui a été fait ces dix dernières années. Elle demande aux membres du Conseil Municipal présents depuis plusieurs mandats d'apporter leurs souvenirs et leurs appuis à ce débat, en se demandant s'il a été judicieux de mener à bien ses projets ou non.

Camille REGNIER remercie Monsieur PANIER de sa présentation et invite les membres du Conseil à ouvrir le débat. Elle indique que l'année 2019 a été charnière, les autres années beaucoup moins significatives avec un peu d'artificialisation au fur et à mesure. Elle demande aux élus de dire chacun leur tour ce qu'ils pensent de cette artificialisation sur les dix dernières années. Est-ce raisonnable ? Est-ce que cela correspond simplement à la croissance du village ?

Olivier JULIA prend la parole en indiquant que les chiffres diffèrent suivant les sources et s'il a bien compris, dans les dix années à venir, il faudra réduire de moitié, donc pour lui, le projet BATIGIM a bien fait de voir le jour. Ce projet n'a pas fait l'unanimité au départ, mais au final il permet d'avoir une marge de manœuvre pour les dix ans à venir.

Stéphane MINCHIN complète en ajoutant qu'il n'y a pas eu d'artificialisation de masse, elle a été quand même assez diffuse sur l'ensemble du village et des hameaux globalement (constructions de maisons individuelles principalement). Les quatre hectares donnent une ligne directrice pour les dix prochaines années.

Alain MARION indique qu'il a les chiffres de VERDI sous les yeux. Le cabinet indique 3,7 hectares sur les prochaines années. Il précise que la parcelle réservée pour l'école est de 1,2 hectare, ce qui laisserait 3 hectares pour le reste.

Camille REGNIER interroge sur les 2 000 m<sup>2</sup> en 2017. Alain MARION lui répond qu'il s'agit des manèges du poney club, les cours du Château et le bâtiment de René COTTE. En 2021, c'est la construction de la crèche (considéré comme activité mixte – habitat et économique).

Camille REGNIER demande à l'ensemble du Conseil s'ils ont d'autres remarques sur ces dix précédentes années.

Stéphane MINCHIN indique qu'il serait intéressant de comparer avec d'autres communes. Il explique qu'il est dommage que cela ne soit pas en adéquation avec la surface et la population de la commune et que la comparaison n'est donc pas évidente.

Camille REGNIER conclue en disant que les hectares consommés sont donc un minimum sur la commune, vu tous les projets menés à bien sur les communes alentours. Ces changements de destination sont liés aux changements économiques de notre région qui est devenue plus attractive. Elle propose de clore le débat.

Stéphane MINCHIN rajoute un point : la consommation peut aussi s'expliquer par la construction des vestiaires du stade et la salle multi-activités.

---

Absents excusés : Sébastien RIMBOD, Patrick FERRARIS

Vu les articles L. 2231-1 et R.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;  
Vu les articles L. 101-1 à L.101-3 et R.101-1 et R.101-2 du Code de l'Urbanisme ;

Il est établi tous les trois ans un rapport sur l'artificialisation des sols à l'échelle de la commune compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ou de Carte communale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Madame le Maire présente le rapport sur l'artificialisation joint à la convocation du Conseil Municipal et demande aux membres du conseil d'en débattre.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'artificialisation et, conformément aux dispositions de l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de transmettre la présente délibération et le rapport sur l'artificialisation dans les 15 jours suivant son adoption :

- A Madame Le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- A Monsieur Le Préfet du Département de l'Isère ;
- A Monsieur Le Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné ;
- A Monsieur Le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;

<b>N° 19/2024</b>	<b>Convention d'occupation de la salle des fêtes par Madame Sophie FERNANDEZ « Pass Your Joy » et tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
-------------------	---

Débat avant le vote :

Camille REGNIER explique la situation de Madame FERNANDEZ en indiquant que les coûts d'énergie ont augmenté, son contrat annuel arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler en augmentant le tarif horaire de 50% soit 15 €/heure pour les cours donnés le lundi. Pour les réservations pour les événements du week-end, elle propose d'appliquer la même délibération que les associations, à savoir un événement gratuit par an, et s'il y a d'autres événements 50% du tarif habituel fait aux associations.

Alain MARION s'interroge sur le fait que ce soit une autoentreprise et non une association, qui plus est non domiciliée à Vignieu. Madame le Maire lui répond que cela permet aux vignolaises de pratiquer la zumba, la majorité des adhérentes étant vignolaises.

Camille REGNIER précise que ces conditions seront révisables d'une année sur l'autre, le contrat étant annuel. Madame FERNANDEZ apporte le même service aux vignolais que d'autres associations, qui elles, ne payent pas les locations de salle la semaine. Madame le Maire indique que Madame FERNANDEZ est preneuse à ces conditions-là.

Stéphane MINCHIN alerte les élus sur le fait de signer une convention d'occupation de la salle des fêtes à l'année, si la commune décide de faire des travaux, il faut que l'accès soit laissé le temps de travaux. Il faut que ce point soit rajouté dans la convention.

Camille REGNIER demande à ce qu'une clause soit rajoutée dans la convention en cas d'impératifs, de travaux ou de besoins ponctuels pour des réunions nécessitant l'utilisation de la salle des fêtes (réunion publique par exemple), la commune est prioritaire. La rédaction de cette clause sera faite avec l'appui du Cabinet SVP (conseil juridique).

Olivier JULIA interroge Madame le Maire sur la cohérence du tarif appliqué, sachant que le local commercial occupé par Madame BURFIN, Madame JULIA et bientôt Madame VIALLE (orthophoniste) est facturé 50€/personne/mois (ce qui revient en faisant une moyenne à 1,07€/heure ; au lieu de 15€/heure appliqué à Madame FERNANDEZ). Madame le Maire répond en disant que le chauffage de la salle des fêtes représente une plus grosse part de dépense que celui du local de 35 m<sup>2</sup>, la surface louée n'est pas la même, le fléchage du local non plus (activité économique d'un côté et services, activités sportives pour les vignolais de l'autre) ainsi que la durée de location (35 heures par semaine pour le local commercial, 2 heures par semaine pour la salle des fêtes).

Alain MARION complète en indiquant que le loyer du local commercial est volontairement bas pour faciliter l'installation d'activités sur la commune.

---

Absents excusés : Sébastien RIMBOD, Patrick FERRARIS

Mme le Maire de Vignieu explique à l'assemblée que la salle est louée depuis deux années consécutives à Mme Sophie FERNANDEZ « Pass Your Joy », coach sportive, qui loue la salle des fêtes de Vignieu les lundis soirs pour proposer des activités sportives (sur adhésion payante) : zumba, hip-hop pour les enfants, renforcement musculaire...

Mme Sophie FERNANDEZ souhaite renouveler son contrat pour la nouvelle année scolaire 2024/2025, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 juillet 2025.

Mme le maire informe le conseil que le tarif appliqué était de 10€ par heure de cours les lundis et pour ses deux manifestations annuelles. Les recettes étaient encaissées dans la régie « recettes diverses » de la commune.

La régie ayant été clôturée au 31/12/2023, Mme le Maire explique qu'une délibération doit être prise pour proposer un nouveau contrat à Mme Sophie FERNANDEZ et envoyer un titre de recettes par la trésorerie.

Mme le maire a proposé à Mme Sophie FERNANDEZ de nouvelles conditions de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 : augmentation du tarif à 15€ par heure de cours et une gratuité par an pour un évènement organisé sur un week-end. Au deuxième évènement, comme pour les associations vignolaises, il sera appliqué la moitié du tarif normalement appliqué lors d'une location par un particulier vignolais :

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : 245 € (tarif plein : 490 €)

du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 285 € (tarif plein : 570 €)

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer un tarif de 15€ par heure de cours les lundis

**APPROUVE** la gratuité 1 fois par an pour un évènement le week-end et ensuite d'appliquer 50% du tarif de location de la salle des fêtes

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention 2024-2025 avec Mme Sophie FERNANDEZ

## DOSSIERS

### - **1. Recensement de la population 2025 : désignation d'un coordonnateur communal**

Madame le Maire explique aux élus que le recensement doit se faire de façon régulière, c'est une obligation légale. La commune a été informée par l'INSEE de procéder à cela du 16 janvier au 15 février 2025. Pour ce faire, un coordonnateur communal et deux assesseurs doivent être désignés. Le recensement se fait presque exclusivement en ligne. Le rôle des personnes désignées sera d'aller auprès de la population. Madame le Maire demande à ce que l'ensemble du Conseil soit aidant et proactif dans cette mission. Elle propose d'organiser des cafés à la Mairie et de bénéficier d'une aide sur l'ordinateur dédié au recensement.

Stéphane MINCHIN propose de communiquer aux habitants sur le recensement dès maintenant.

Camille REGNIER indique que le coordonnateur communal doit faire partie de l'équipe municipale, pour les assesseurs, il faut que ce soit un vignolais et elle demande à l'ensemble des élus qui serait partant. Si personne n'est partant, un article dans le bulletin mensuel sera rédigé pour demander aux vignolais s'ils sont intéressés. Les assesseurs doivent être disponibles (journée, soir, week-end), empathiques, volontaires et savoir utiliser le matériel informatique.

Camille REGNIER demande à l'ensemble des élus qui souhaite être coordonnateur. Ana-Paula DUMARTEREY, Hélène GROSSELIN, Ingrid BOLDI et Céline DUBOIS se portent volontaires.

Camille REGNIER souhaite qu'un appel à bénévoles soit fait sur les réseaux sociaux et dans le bulletin mensuel.

Après lecture du document de l'INSEE expliquant le recensement, il est indiqué que les élus ne peuvent être assesseurs. Il faut que les assesseurs soient de l'extérieur, mais résidant sur la commune.

Camille REGNIER propose aux élus de leur envoyer l'article sur le recensement qui paraîtra dans le prochain bulletin.

Lucie-Maeva CAPARROS explique qu'il faut au moins deux assesseurs, c'est l'INSEE qui fixe le nombre en fonction du nombre d'habitants.

### - **2. Rénovation de bâtiments communaux : retour sur l'étude faite par SOLIHA**

Camille REGNIER réexplique le contexte. Si le projet de la nouvelle école se fait, il sera question de la réhabilitation des bâtiments existants. Grâce et avec le partenariat du Département, une subvention est accordée

pour rénover des bâtiments publics en logements privés. Une étude est menée par l'organisme SOLIHA pour étudier les scénarii possibles. Les bâtiments concernés sont la maternelle (l'ancienne cure) et l'école du bas. Une rencontre a été organisée en 2023 pour visiter les locaux et un retour est parvenu il y a quelques semaines. Un rendez-vous téléphonique, en compagnie de Zeppelin (Cabinet accompagnant sur le projet école) a eu lieu ce jour permettant de débriefer sur les options possibles.

Voici les grandes lignes du compte-rendu :

- Dans les deux bâtiments, il y a des possibilités de réhabilitation pour créer des « petits » logements à loyer modéré ce qui manque sur la commune et plus globalement sur le territoire des Balcons du Dauphiné.
- Sur le bâtiment de la maternelle, il est possible de réaliser 4 appartements type T1 T2 entre 32 et 42 m<sup>2</sup>, 2 au rez-de-chaussée et 2 au 1<sup>er</sup> étage.
- SOLIHA a abordé la rénovation sur le plan énergétique et a calculé les aides qui pourraient être perçues par la commune (54% d'aides de l'Etat). Le Cabinet a essayé de faire un diagnostic et une enveloppe budgétaire réaliste (reste à charge de 46% à la commune : 20% en fonds propres et 26% d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts d'une durée de 40 ans).
- Prix de revient sur le bâtiment Maternelle : 314 000 € TTC
- Inquiétudes du Cabinet sur le bâtiment Maternelle : le toit, la façade et les espaces extérieurs
- Ecole du Bas : 5 appartements : 1 studio de 25 m<sup>2</sup>, 1 T1 de 30 m<sup>2</sup>, 2 T2 de 35 m<sup>2</sup> et 38 m<sup>2</sup> et 1 T3 de 45 m<sup>2</sup>
- Prix de revient sur le bâtiment Ecole du Bas : 362 000 € TTC
- Inquiétude du Cabinet sur le bâtiment Ecole du Bas : sol du 1<sup>er</sup> étage en mauvais état

Alain MARION complète les propos de Madame le Maire en expliquant que ces études sont des hypothèses, en lien avec le projet de la nouvelle école. L'avantage d'une vente en l'état de ses bâtiments permettrait de rentrer de la Trésorerie de suite, sans avoir à investir pour 40 ans. A contrario, une réhabilitation en logements implique une gestion administrative et financière de ces 9 logements avec un investissement sur 40 ans.

Le bâtiment de la maternelle a été estimée à 230 000 €. L'étude prospective pour le projet école est favorable en tenant compte de cet apport financier.

Camille REGNIER propose aux élus, soit en septembre, soit en octobre, de faire un conseil municipal presque « exclusivement » sur le projet école pour se positionner sur les grandes lignes. Ce mandat sera un mandat de préparation pour la prochaine équipe municipale.

- **3. Bail commercial précaire au profit de Mme Caroline VIALLE orthophoniste au local communal 55 rue du Lion d'Or**

Camille REGNIER explique aux élus que le local dit « ostéopathe » est aujourd'hui occupé par Nadine BURFIN et Candice JULIA. Le mois dernier, Madame VIALLE, orthophoniste à Saint-Chef s'est présentée en Mairie et a demandé à s'installer sur la commune de Vignieu pour développer son activité professionnelle à raison de deux jours par semaine. Madame VIALLE a été mise en relation avec les locataires actuelles pour se répartir les jours d'occupation. Elle occupera le local à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, deux jours par semaine, pour un loyer mensuel de 50 €/mois. Le bail commercial signé est identique aux deux autres locataires.

- **4. Commission Affaires Scolaires**

Camille REGNIER fait le compte-rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 24 juin 2024. Ana-Paula DUMARTEREY, Olivier JULIA et Camille REGNIER étaient présents. Ils ont rencontré la nouvelle institutrice Emmanuelle TAINTURIER qui rejoindra l'équipe enseignante à compter du 02 septembre 2024. Un rendez-vous a été fixé avec elle pour visiter les locaux et définir ses besoins. Le rendez-vous s'est déroulé avec Camille REGNIER et Madame DUMARTEREY.

Camille REGNIER, complétée par Ana-Paula DUMARTEREY donne les effectifs annoncés pour l'année scolaire 2024-2025 :

Instituteur	Niveaux	Effectifs
Véronique DESMURS	Petite Section	17
	Moyenne Section	10
Emmanuelle TAINTURIER	Moyenne Section	4

	Grande Section	20
Claire SEDNAOUI	CP	11
	CE1	8
Romain BOUSSON	CE1	7
	CE2	13
Elsa BONNIN	CM1	10
	CM2	9
<b>TOTAL</b>		<b>109</b>

Durant le conseil d'école, il a été abordé les crédits annuels pour les fournitures scolaires, les manuels, activités et transports. Camille REGNIER a annoncé qu'une enveloppe budgétaire, hors crédits annuels alloués, sera dédiée au fond de classe pour l'ouverture de la nouvelle classe. Des fournitures stockées seront mutualisées entre Véronique DESMURS et Emmanuelle TAINURIER, l'idée est de consommer l'existant, qui a une durée de vie, avant de racheter du matériel et des fournitures neuves.

Ingrid BOLDI explique aux membres du Conseil qu'elle a participé au pot de départ des CM2, le directeur Romain BOUSSON a remercié toute l'équipe municipale d'avoir organisé cet événement.

Camille REGNIER indique qu'il est nécessaire d'avoir une salle de motricité pour la maternelle. Elle explique qu'elle a demandé (par un courrier envoyé par mail) à l'association de radio amateur de rendre les locaux qu'ils occupaient pour que les institutrices maternelles puissent bénéficier de cette salle pour la motricité. Cette salle est suffisante en terme de surface, elle a un accès sécurisé depuis la maternelle. L'association doit débarrasser le local et rendre les clés avant le 15 août 2024, permettant à l'équipe enseignante de rapatrier le matériel et de faire le ménage avant la rentrée scolaire.

Camille REGNIER informe qu'un mail a été envoyé aux communes des Balcons du Dauphiné pour savoir s'ils avaient du matériel à prêter à Vignieu pour l'ouverture de classe et la cantine : des chaises, des bureaux pourront être mis à disposition (don ou prêt) par la commune de Creys notamment.

Pendant les trois semaines à venir, Camille REGNIER indique aux élus qu'un homme va venir en renfort aux services techniques pour 70 heures de TIG. Il pourra notamment aider au rapatriement du mobilier prêté par les communes alentours.

Stéphane MINCHIN pose la question des sanitaires dans l'algéco. Madame DUMARTIEREY répond qu'il n'est pas possible d'en rajouter, sinon une partie du bâtiment est condamnée, ne permettant pas de maintenir un accès PMR.

Au vu du nombre grandissant des effectifs à la cantine et à la garderie, Camille REGNIER informe qu'elle va prendre un rendez-vous avec Ana-Paula DUMARTIEREY pour étudier les possibilités d'agrandissement d'horaires de Céline BARBOUCHI et Alison MATON. Une réflexion est menée pour recruter une personne en complément à la rentrée scolaire 2024. Des stagiaires de la MFR arriveront à la rentrée 2024 pour renforcer les services périscolaires. Un avis sera demandé à la commission des Affaires Scolaires.

Alain MARION interroge Camille REGNIER sur le chauffage de la nouvelle classe. Actuellement, il y a quatre radiateurs, assez vieux qui surconsomment. Le Cabinet AZ, qui accompagne la Mairie sur ce projet, a préconisé quelques investissements : chauffage/élimination, rideaux occultants... Camille REGNIER répond que l'enveloppe budgétaire prévue pour l'investissement en mobilier pourra être affectée à ces aménagements, vu que les communes alentours ont prêté presque l'intégralité des besoins en chaises, bureaux... Ana-Paula DUMARTIEREY propose de démarcher des plombiers dès à présent pour l'obtention de devis et pouvoir faire les travaux au plus tard pendant les vacances de la Toussaint.

#### - 5. Commission Voirie

Mickaël AUDOUAL explique aux membres du Conseil que les travaux de voirie sur la rue des Trois Ferrements, le Chemin de la Rivoire ont été effectués par SPIE Batignoles, ceux de la Rue Centrale et Chemin du Coin vont

démarrer la semaine 33, à partir du 12 juillet 2024. Le marquage au sol sera réalisé par Proximark en septembre/octobre 2024. Des retouches d'enrobé dans la cour d'école et à l'entrée de la salle des maîtres seront faites.

Christèle ZUCCOLO demande s'il reste des crédits pour le rebouchage de trous, notamment Chemin de la Chapelle, Mickaël AUDOUAL lui répond qu'il le rajoute dans sa liste des travaux de point-à-temps prévus fin juillet 2024.

Stéphane MINCHIN aborde le sujet de la salle des fêtes. Un travail a été mené avec l'AGEDEN pour la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation de ce bâtiment. Une consultation de maître d'ouvrage va être prochainement lancée pour la rénovation thermique, acoustique, éclairage, électricité, isolation, toiture, chauffage et menuiseries. Les travaux peuvent être séparés, poste par poste. Un choix de priorités devra être fait. L'étape à venir est de finaliser le cahier des charges, rédiger le règlement de consultation, cahier des clauses particulières... Une délibération pour lancer la consultation devra être prise lors d'un prochain conseil. Lucie-Maeva CAPARROS répond que cela dépend des montants prévus, mais que Madame le Maire, dans le cadre des délégations qui lui sont données, est autorisée à signer les marchés sans maximum de montant. L'AGEDEN propose d'accompagner la commune sur ce projet, et notamment d'apporter son aide pour les demandes de subventions. La commission Marchés Publics devra se réunir prochainement à ce sujet.

### INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Camille REGNIER aborde l'organisation de la cérémonie du 14 juillet, qui, pour la 1<sup>ère</sup> fois ne sera pas organisée avec Saint-Chef, celle de Saint-Chef étant également programmée à 10h. La chorale de Saint-Chef viendra chanter. En fin d'évènement, Just Queen proposera une dégustation de pizzas gracieusement.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Courrier demande d'élagage :

Alain MARION demande si un courrier a été envoyé à certains propriétaires, demandant d'entretenir leurs haies, notamment celles débordant sur le domaine public.

Lucie-Maeva CAPARROS répond que Monsieur AUDOUAL a communiqué les photos des haies concernées, un courrier est en cours de rédaction et sera soumis prochainement à la signature de Mickaël AUDOUAL.

Mickaël AUDOUAL précise que le fauchage sera fait durant la deuxième quinzaine de juillet.

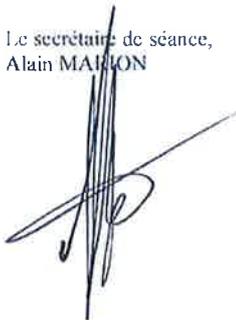
Ana-Paula DUMARTEREY propose de rendre visite aux particuliers concernés.

#### TE38 : éclairage public :

Christèle ZUCCOLO indique que certains points signalés en panne à TE38 ne fonctionnent toujours pas. Une relance sera faite prochainement.

Clôture de la séance à 21h59.

Le secrétaire de séance,  
Alain MARION



Vu, Mme le Maire

